



## Comment devenir coopérateur ?

En achetant des parts (récupérables)  
pour un montant minimum de 100 €.  
Le coopérateur devient ainsi acteur de  
sa consommation, en partageant avec  
ses voisins et les producteurs locaux, un  
même objectif : consommer mieux pour  
sa santé, pour la société et pour la  
planète.

Rejoignez notre  
coopérative !



Infos et inscriptions :  
[www.WooCoop.be](http://www.WooCoop.be) - [info@WooCoop.be](mailto:info@WooCoop.be)

ÉPICERIE COOPÉRATIVE  
CITOYENNE



WooCoop

ENSEMBLE, MANGEONS LOCAL,  
SAIN ET AU JUSTE PRIX.

Ouvert du mercredi au dimanche  
Zoning Artisanal de Waterloo  
Avenue des Pâquerettes 55 - BP 5



# 1

## Alternative



WooCoop propose une autre façon de faire ses courses à Waterloo en achetant des produits locaux, de qualité (si possible bio) au meilleur prix.

## Non lucrative

La WooCoop n'a pas de but lucratif et est gérée en toute transparence, exclusivement par ses membres. Seuls les coopérateurs peuvent faire leurs courses à l'épicerie.



## Solidaire

WooCoop est une coopérative alimentaire. Ce sont les membres qui sont propriétaires. Ensemble, ils assurent les tâches nécessaires au fonctionnement du magasin (3h par mois).



## Équitable



Les économies réalisées collectivement permettent de pratiquer des prix abordables sur des produits de haute qualité en assurant une juste rémunération des producteurs.

# Objectifs

A travers ses activités, la WooCoop vise particulièrement à :

- Favoriser un accès à l'alimentation durable et saine pour tous
- Encourager une économie locale
- Réduire l'empreinte carbone
- Renforcer la cohésion sociale
- Sensibiliser sur les choix de consommation
- Pratiquer des prix équitables en soutien aux producteurs locaux
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les emballages grâce au vrac
- Remplacer le jetable par le réutilisable

# Produits

Cela se traduit notamment à travers le choix des produits :

- Frais (fruits, légumes, produits laitiers): priorité au critère local et à la culture raisonnée
- Secs (céréales, noix) et transformés (biscuits, pâtisseries) : priorité au critère local et à la vente en vrac
- Exotiques (thé, chocolat, fruits) : priorité au critère fairtrade

